

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DDEEES 1233 Subvention (2.000 euros) à l'association Eléments Terre et Feu pour l'organisation du Festival Céramique au Village Mouffetard.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Eléments Terre et Feu ;

Vu l'avis du Conseil du 5ème arrondissement, en date du 1^{er} décembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1er : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Eléments Terre et Feu (n° SIMPA 34042, Dossier n° 2014_05834), domiciliée 102, rue des Orteaux à Paris 20ème arrondissement, pour l'organisation de la 7ème édition du Festival Céramique.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée Rubrique 90-3, Chapitre 65, Article 6574, (VF55003) du Budget de Fonctionnement de la Ville de Paris 2014 et suivants.